

Rapporteur : **Monsieur Mohamed BEN EMBAREK**

Objet : **Modification des tarifs de l'Accueil de Loisirs Municipal
du 1er septembre au 31 décembre 2014 avec prise en compte
des nouveaux rythmes scolaires.
Mercredis et petites vacances.**

Mesdames, Messieurs,

L'Accueil de Loisirs Municipal accueille les enfants de 4 à 14 ans durant les mercredis, petites vacances et grandes vacances. Sur ces périodes, les enfants peuvent être présents à la demi-journée (avec ou sans repas), et en journée complète. Les tarifs prennent en compte le rythme de ces fréquentations.

Conformément aux directives de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, pour un accueil à la journée complète, la tarification correspond à une amplitude d'ouverture de 12h30, pour un accueil à la demi-journée, la tarification correspond à une amplitude d'ouverture de 6h00 et pour un accueil à la demi-journée avec repas, la tarification correspond à une amplitude d'ouverture de 7h00.

L'Accueil de Loisirs Municipal (ALM) a défini dans son règlement intérieur ses modalités de fonctionnement et d'organisation. Celui-ci a pour but d'informer les familles dans un souci de sécurité et de bien-être de l'enfant.

Un tarif spécifique est alors proposé aux familles lorsque l'enfant est présent à la journée ou à la demi-journée avec repas.

Du 1er septembre au 31 décembre 2014, il est proposé de réévaluer les tarifs.

* * * * *

VU la délibération n°18 du conseil municipal du 13 décembre 2012 relative aux tarifs de l'Accueil de Loisirs Municipal pour l'année 2013,

CONSIDERANT la nécessité de réévaluer les tarifs des prestations concernant l'Accueil de Loisirs Municipal, afin de les ajuster à l'évolution du coût de la vie et aux seuils des participations ALOE de la CAF,

CONSIDERANT que le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Municipal prévoit, pour raisons médicales uniquement, l'accueil d'enfants dont les responsables légaux fournissent les repas,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

1°) - de modifier les QF pour s'ajuster aux modifications d'attribution du dispositif ALOE de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne.

2°) - d'appliquer les tarifs ci-dessous de l'Accueil de Loisirs Municipal à compter du 1^{er} septembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2014, en tenant compte du dispositif ALOE de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne.

3°) - de différencier les tarifs ci-dessous de l'Accueil de Loisirs Municipal en cas de fourniture de repas par les parents à compter du 01 septembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2014, en tenant compte du dispositif ALOE de la Caisse d'Allocations Familiales.

CHATELLERAULT

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL	ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL	Tarifs du 1er/01 au 31/08/2014			Proposition tarifs du 01/09/14 au 31/12/14		
		Tarif	Participation Atlas	Part famille	Tarif en euros	Participation ALOE	Part famille
QF du 1er/01 au 31/08/2014	QF du 1er/09 au 31/12/2014						
QF1 -de 275€	QF1 -de 300€						
Journée	Journée	6,81	3,81	3	6,81	3,75	3,06
	½ journée avec repas				4,22	1,88	2,34
½ journée	½ journée	3,39	1,91	1,48	3,41	1,88	1,53
QF2 de 275€ à -549€	QF2 de 301€ à 513€						
Journée	Journée	6,81	2,17	4,64	6,81	2,5	4,31
	½ journée avec repas				4,94	1,25	3,69
½ journée	½ journée	3,39	1,09	2,3	3,41	1,25	2,16
QF3 de 549€ à -686€	QF3 de 514€ à 699€						
Journée	Journée	6,93	1	5,93	6,93	1,25	5,68
	½ journée avec repas				5,62	0,63	4,99
½ journée	½ journée	3,45	0,5	2,95	3,47	0,63	2,84
QF4 de 686€ à -914€	QF4 de 700€ à 913€						
Journée	Journée	7,68	-	7,68	7,68	-	7,68
	½ journée avec repas				6,64		6,64
½ journée	½ journée	3,84	-	3,84	3,84	-	3,84
QF5 de 914€ et +	QF5 de 914€ et +						
Journée	Journée	11,08	-	11,08	11,08	-	11,08
	½ journée avec repas				9,05		9,05
½ journée	½ journée	5,53	-	5,53	5,54	-	5,54

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL	ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL	HORS CHATELLERAULT					
		Tarif en euros	Participation Atlas	Part famille	Tarif en euros	Participation ALOE	Part famille
QF du 1er/01 au 31/08/2014	QF du 1er/09 au 31/12/2014						
QF1 -de 275€	QF1 -de 300€						
Journée	Journée	7,51	3,81	3,7	7,51	3,75	3,76
	½ journée avec repas				4,57	1,88	2,69
½ journée	½ journée	3,76	1,91	1,85	3,76	1,88	1,88
QF2 de 275€ à -549€	QF2 de 301€ à 513€						
Journée	Journée	7,51	2,17	5,34	7,51	2,5	5,01
	½ journée avec repas				5,29	1,25	4,04
½ journée	½ journée	3,76	1,09	2,67	3,76	1,25	2,51
QF3 de 549€ à -686€	QF3 de 514€ à 699€						
Journée	Journée	7,71	1	6,71	7,71	1,25	6,46
	½ journée avec repas				6,01	0,63	5,38
½ journée	½ journée	3,84	0,5	3,34	3,86	0,63	3,23
QF4 de 686€ à -914€	QF4 de 700€ à 913€						
Journée	Journée	11,08	-	11,08	11,08	-	11,08
	½ journée avec repas				8,34		8,34
½ journée	½ journée	5,53	-	5,53	5,54	-	5,54
QF5 de 914€ et +	QF5 de 914€ et +						
Journée	Journée	13,88	-	13,88	13,88	-	13,88
	½ journée avec repas				10,45		10,45
½ journée	½ journée	6,94	-	6,94	6,94	-	6,94

3°) - de différencier les tarifs ci-dessous de l'Accueil de Loisirs Municipal, en cas de fourniture de repas par les parents à compter du 1^{er} septembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2014, en tenant compte du dispositif ALOE de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne.

CHATELLERAULT

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL	ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL	Tarifs du 1er/01 au 31/08 2014			proposition tarifs du 01/09/14 au 31/12/14		
QF du 1er/01 au 31/08/2014	QF du 1er/09 au 31/12/2014	Tarif	Participation Atlas	Part famille	Tarif en euros	Participation ALOE	Part famille
QF1 —de 275€	QF1 —de 300€						
Journée	Journée	6,81	3,81	3	6,38	3,75	2,63
	½ journée avec repas				3,79	1,88	1,91
QF2 de 275€ à -549€	QF2 de 301€ à 513€						
Journée	Journée	6,81	2,17	4,64	6,09	2,5	3,59
	½ journée avec repas				4,22	1,25	2,97
QF3 de 549€ à -686€	QF3 de 514€ à 699€						
Journée	Journée	6,93	1	5,93	6,31	1,25	5,06
	½ journée avec repas				5	0,63	4,37
QF4 de 686€ à -914€	QF4 de 700€ à 913€						
Journée	Journée	7,68	-	7,68	7,03	-	7,03
	½ journée avec repas				5,99		5,99
QF5 de 914€ et +	QF5 de 914€ et +						
Journée	Journée	11,08	-	11,08	10,37	-	10,37
	½ journée avec repas				8,34		8,34

HORS CHATELLERAULT

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL	ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL	Tarif en euros	Participation Atlas	Part famille	Tarif en euros	Participation ALOE	Part famille
QF du 1er/01 au 31/08/2014	QF du 1er/09 au 31/12/2014						
QF1 —de 275€	QF1 —de 300€						
Journée	Journée	7,51	3,81	3,7	7,08	3,75	3,33
	½ journée avec repas				4,14	1,88	2,26
QF2 de 275€ à -549€	QF2 de 301€ à 513€						
Journée	Journée	7,51	2,17	5,34	6,79	2,5	4,29
	½ journée avec repas				4,57	1,25	3,32
QF3 de 549€ à -686€	QF3 de 514€ à 699€						
Journée	Journée	7,71	1	6,71	7,09	1,25	5,84
	½ journée avec repas				5,39	0,63	4,76
QF4 de 686€ à 913€	QF4 700€ à 913€						
Journée	Journée	11,08	-	11,08	10,43	-	10,43
	½ journée avec repas				7,69		7,69
QF5 de 914€ et +	QF5 de 914€ et +						
Journée	Journée	13,88	-	13,88	13,17	-	13,17
	½ journée avec repas				9,74		9,74

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU 7 juillet 2014

n° 20

page 5/5

4°) d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier,

Cette recette sera imputée sur la ligne budgétaire 421.2/7067/5220.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous préfecture, le 15/07/2014 n° 6848

Publié au siège de la mairie, le 11/07/2014

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER